

**Communiqué de l'Union Nationale Interprofessionnelle
des Retraité-e-s de Solidaires Bouches du Rhône :
ASPA, AAH, CSG, les mensonges de Macron !**

**C
O
M
M
U
N
I
Q
U
E
D
E
P
R
E
S
S
E**

Pour mieux faire passer la pilule de la hausse de la CSG sur nos retraites, déjà pénalisées par les réformes successives, gelées depuis 4 ans, taxées, fiscalisées en nous faisant passer pour des retraité/es aisé/es avec 1198 euros par mois, on nous annonce à grand renfort de com. les « *mesures de justice* » qui vont accroître le pouvoir d'achat des retraité/es et des handicapé/es :

- augmentation du minimum vieillesse de 100 euros par mois et
- augmentation de l'allocation aux handicapé/es adultes (AAH) de 90 euros par mois

Pour l'UNIRS Solidaires 13, cela exige des précisions et des explications pour dévoiler la supercherie des mesures de ce gouvernement qui méprise les plus précaires.

Le minimum vieillesse rebaptisé « Allocation de Solidarité aux Personnes Agées » (ASPA) est attribuée à 65/67 ans, en totalité pour celles et ceux qui n'auront aucune retraite et aucun patrimoine, ou pour compléter leur petite retraite jusqu'au montant du minimum vieillesse de 803 euros par mois.

C'est une prestation d'assistance sociale récupérée sur succession en cas de décès et soumis à des conditions de ressources. Mais, on a la fâcheuse tendance à l'assimiler à la retraite due grâce aux cotisations versées en tant que salarié/es.

Autre précision : la hausse est prévue sur l'ensemble du quinquennat et ne sera que de 30 euros à dater du 1er avril 2018, soit de 833 euros par mois, en dessous du seuil de pauvreté des 1008 euros mensuels.

Supercherie encore pour l'Allocation Adulte Handicapée (AAH).

La hausse de l'AAH se fera là aussi en 2 temps, sur 2 ans, à compter de l'année prochaine d'abord, puis de l'année suivante !!

L'AAH de 810,19 euros par mois serait portée pour une personne seule à 860 euros par mois à partir de novembre 2018 ! puis à 900 euros en novembre 2019 !

Mais, pour tenter de récupérer ce que ce gouvernement annonce comme une hausse, on nous garde bien de préciser qu'elle s'accompagnera de nouveaux modes de calcul. En effet, le plafond de revenus pour un couple baissera et passera de 1634 euros à 1620 euros ce qui entrainera une baisse automatique de l'AAH.

Sans compter la baisse des APL...

Le rapport de l'OFCE, repris par l'OXFAM, a fait les calculs des conséquences de la politique du gouvernement :

Moins 337 euros pour les 10% les plus pauvres, Plus 1193 euros pour les 10% les plus riches !

Et plus on est riche, plus on gagne : le cadeau à M. Bernard Arnault s'élève à **553,2 millions** d'euros ; un salarié au SMIC devrait travailler **40.000 ans** pour obtenir la même somme ; ce cadeau représente 1,5 fois la somme des 5 euros prise dans la poche des allocataires logement !

Drôle de conception de la justice sociale !

Marseille, le 02 Octobre 2017